



**Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**  
**Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate**

**CONSEIL DE GESTION DU 16 JUILLET 2018**

**Délibération PNMCCA\_2018\_09**

**Site mixte Natura 2000 FR9400570 « Agriate » : proposition d'installation d'une commission thématique du Conseil de gestion pour le suivi des actions terrestres du plan de gestion du PNMCCA**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

**Article 1 :**

La commission thématique est composée comme suit :

### **Représentants pour les communes du site :**

- Monsieur Marc TOMI, Maire de la commune de Santo Pietro di Tenda
- Monsieur Christian TOMI, Maire de la commune de San Gavino di Tenda
- Monsieur Jean Louis de MARCO, Maire de la commune de Palasca
- Monsieur Claudy OLMETA, Maire de la commune de Saint Florent

### **Représentants pour la biodiversité terrestre:**

- La flore - Expert de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Les habitats naturels - Expert de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Les zones humides/Mares temporaires - Expert de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Les insectes - Expert de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Les amphibiens et reptiles - Michel Delaugerre, Conservatoire du littoral
- Les chiroptères - Grégory Beneux, Groupe Chiroptères Corse
- L'avifaune - Jean Claude Thibault (*Gilles Faggio par voie électronique*)

### **Représentants pour le patrimoine, Histoire, Archéologie :**

- Charles Pinelli, Association des amis des Agriate
- Franck Leandri, Directeur Régional des Affaires Culturelles

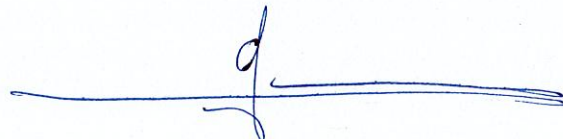
### **Représentant pour les usages :**

- Randonnées équestres - Thierry Angot, Equiloisirs CRTE (Comité Régional du Tourisme Equestre)
- Randonnées pédestres - Jean-Marc Poggi et François Tomasi, Bureau montagne du Nebbiu
- Navettes 4x4 - Christophe Pietri, Agriates-Evasion

### **Article 2 :**

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du Parc Naturel Marin  
di u Capicorsu è di l'Agriate,



M. Gilles SIMEONI.